Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203707-20260402-D2026_18-DE

Département des COTES D'ARMOR
COMMUNE DE TREMEVEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 AVRIL 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11 — Date de la convocation : 26 mars 2026
Qui ont pris part à la délibération : 10 — Date d'affichage : 26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de TREMEVEN, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LIENNEL, Maire.

Présents : Mmes LE BOZEC Manon, LE PEN Alizée, PENVEN Adeline, FOEZON Lauryane, THIBAULT Pauline
MM. LIENNEL Yves, RANNOU Jérôme, LE TROADEC Stéphane, VARIN Alain, LE LOUARN Mickaël, MASCLEF Olivier

Absents :
Absent excusé :
Pouvoir :

Secrétaire de séance : M Jérôme RANNOU

D2026/18 : CFU

M le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal l'état des dépenses réalisées et des recettes encaissées pendant l'année 2025 conjointement enregistrées par la Perception et la commune :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	642 835,82	278 995,09	921 830,91
	Recettes réalisées (1)	B	281 055,88	279 298,02	560 353,90
	Restes à réaliser	C	16 490,00	0,00	16 490,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	450 039,88	594 878,98	1 044 918,86
	Dépenses réalisées (1)	E	261 407,19	185 301,83	446 709,02
	Restes à réaliser	F	51 922,87	0,00	51 922,87
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	19 648,69	93 996,19	113 644,88
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-192 795,94	315 883,89	123 087,95
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-173 147,25	409 880,08	236 732,83
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-35 432,87	0,00	-35 432,87
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-208 580,12	409 880,08	201 299,96

M le Maire sort de la salle, le conseil municipal élit Mme Manon LE BOZEC Présidente.

Mme Manon LE BOZEC procède au vote du CFU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins la voix du Maire :

APPROUVE le compte financier unique 2025 du budget principal.

AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203707-20260402-D2026_18-DE

Délibération rendue
Exécutoire par transmission
A la Préfecture le :
Le Maire :
M Yves LIENNEL

MAIRIE DE TRÉMÉVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

Le secrétaire de séance :
M Jérôme RANNOU

Fait et délibéré à TREMEVEN
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
M Yves LIENNEL

MAIRIE DE TRÉMÉVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

Le secrétaire de séance :
M Jérôme RANNOU